

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Saint Germain sur Ecole, légalement convoqué s'est réuni à huis clos et à la Maison du Village compte tenu de la crise sanitaire relative au covid19, sous la présidence de Mme Walter, Maire.

Etaient présents : Jean-Paul CULINAS, Jean-Luc BODIN, Jean HELIE, Claire LELEU, Cyrille BELJAMBE, Sébastien MARTEAU, Josefa BERNEVAL, Caroline MORET, Gérard THOMAS, Yvan PERIOT et Sylvain NOYAU

Absent : aucun

Secrétaire de séance : M. BELJAMBE Cyrille

Mme Walter accueille les membres du nouveau conseil municipal, les installe dans leur fonction, et donne la présidence de séance au doyen.

M. Gérard Thomas, en tant que doyen d'âge prend la présidence de séance.

## ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17

M. le président invite le conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de son maire.

1<sup>ER</sup> tour :

Candidats : M. Gérard THOMAS

Votants : 11

Exprimés : 11

Majorité : 11

M. Gérard THOMAS : 11 (onze) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Gérard THOMAS est proclamé Maire.

La séance se poursuit sous sa présidence.

## NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire indique qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoints conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal soit trois Adjoints pour la commune de St Germain sur Ecole,  
Entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer 2 postes d'adjoints

### ELECTIONS DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Mme le Maire préside ensuite à l'élection des adjoints et rappelle qu'ils prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

#### Election du 1<sup>er</sup> Adjoint 1<sup>er</sup> tour

Candidat : M. Jean HELIE

Votants : 11            Exprimés : 11            majorité : 6

Résultat :

M. Jean HELIE : 11 (onze) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Jean HELIE est élu 1<sup>er</sup> adjoint.

#### Election du 2<sup>nd</sup> Adjoint 1<sup>er</sup> tour

Candidats : M. Jean-Luc BODIN

Votants : 11            Exprimés : 11            majorité : 6

Résultat :

M. Jean-Luc BODIN : 11 (onze) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Jean-Luc BODIN est élu 2<sup>nd</sup> adjoint.

### DELEGUES CA PAYS DE FONTAINEBLEAU

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ;

Vu les modalités de représentation des différentes communes (à savoir 1 délégué pour la commune de St Germain sur Ecole)

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

Délégué titulaire : Gérard THOMAS, Maire,

Délégué suppléant : Jean HELIE, 1<sup>er</sup> Adjoint.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Lecture faite par M. THOMAS

Prochain conseil mercredi 03 juin à 19 h.  
Séance levée à 20 h.